

PSC

Ce jour, en CSA MI, la DRH du ministère, dans la perspective de la réunion de la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi de demain, nous affirme que la PSC sera mise en œuvre :

- Au 1er janvier 2026 pour le volet Santé ;
- Courant 1er semestre 2026 pour le volet Prévoyance.

Les multiples boycotts du Bloc auront conduit à ces retards dans la mise en œuvre de la PSC.

Demain, à l'occasion de cette CPPS, l'Administration va présenter son classement des candidats à l'offre de marché.

Les représentants du personnel siégeant devront émettre un avis sur ce classement, à titre consultatif.

Pour les représentants d'UN1TÉ.MI FO, 4 scénarios possibles :

- L'Administration fournit les éléments d'appréciation qui l'ont conduite à ce classement, UN1TÉ.MI FO votera :

- 1 POUR** si l'examen de ces éléments conduit au même résultat que celui présenté par l'Administration ;
- 2 ABSTENTION** si nous avons des doutes sur l'objectivité de ce classement ;
- 3 CONTRE** si nous avons une appréciation des candidats différente de celle de l'Administration.

- L'Administration ne nous fournit pas les éléments d'appréciation qui permettent d'établir le classement :

- 4 REFUS DE VOTE** par manque d'objectivité.

Quoi qu'il en soit le positionnement d'UN1TÉ.MI FO sera, comme toujours, commandé par l'intérêt des agents du Ministère de l'Intérieur et seulement eux.

